VALEUR DU POINT :

les employeurs proposent 1 % d'augmentation pour 2019 !!!

COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL
CNPN RDQ
20 décembre 2018

C'est inacceptable au regard de la situation de crise que nous vivons actuellement.

Les organisations syndicales de salariés présentes à cette Commission Paritaire Nationale de Négociation sont FO, CGT et CFTC.

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE NÉGOCIATION

REGIE DE QUARTIER

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu de la réunion du 20 novembre 2018 ;
2. Négociation sur la valeur du point ;
3. Avenant du fonds du paritarisme ;
4. Avenant sur la convention de forfait en jours sur l'année ;
5. Avenant sur la CPPNI ;
6. Échange sur le CSE.

1. Validation du compte rendu de la réunion du 20 novembre 2018 :

Le compte rendu du 20 novembre 2018 est adopté sous réserve des modifications apportées par **FO.**

2. Négociation sur la valeur du point :

Il est important de vous signaler que ce point était inscrit en dernier à l'ordre du jour de cette CPNN, les employeurs espérant ainsi laisser peu de temps à cette négociation.

L'intersyndicale des syndicats présents, ce jour, a proposé une déclaration sur ce sujet avant d'entamer une réelle négociation :

« La politique salariale est à l'ordre du jour de la Commission paritaire nationale des régies de Quartier du 20 décembre 2018. Au regard de la situation sociale, ce point ne peut pas être balayé d'un revers de main par les employeurs.

L'appauvrissement de tous les salariés et plus particulièrement ceux des salariés des régies de quartier se poursuit. La maigre revalorisation salariale au 1er janvier 2018 de 0,5 % de la valeur du point la faisant passer à 9,26 euros n'a recueilli aucune signature des organisations syndicales de salariés l'année dernière. Le décrochage des salaires par rapport au coût de la vie est de plus en plus inquiétant : alors que la valeur du point n'a augmenté que de 25 centimes en 5 ans (+2,8 %), les prix à la consommation en juillet 2018 ont, eux, augmenté de 2,3 % sur un an d'après l'INSEE. De plus, l'année 2018 a été marquée par des pics importants d'augmentation du coût de l'énergie (gaz, électricité, carburant…) cette année.

Par contre, les salariés se voient amputés de plus en plus de leur salaire différé. Effectivement, l'exonération des cotisations sociales salariales et patronales

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE FO
7 PASSAGE TENAILLE
75014 PARIS
T. 01.40.52.85.80
F. 01.40.52.85.79
C. lafnas@fnasfo.fr

PPAP N° 0910 S 07533 D ISSN 1282-0121.Supplément Nº4 au BULLETIN Nº 323 Destinataires : C.F. SDAS et UD. Listing CCNTRDQ

remet en cause l'équilibre nécessaire à la survie de nos assurances collectives telle que l'assurance chômage ou l'assurance maladie. De même, le projet de contre-réforme de retraite n'annonce rien de bon !

Une crise sociale est en cours et la colère qui s'exprime est légitime. Elle est la conséquence de décennies de politiques d'austérité, notamment appliquées au secteur. Partout dans celui-ci, ce sont des coupes sombres dans les budgets qui aboutissent à une dégradation des conditions de travail et au manque de moyens pendant que la précarité salariale, elle, continue.

Dans les régies de quartier, beaucoup de salariés, par ailleurs, se retrouvent bloqués dans leur progression de carrière et donc salariale du fait du manque de garantie des grilles de classification conventionnelles actuelles, ce qui génère une sollicitation accrue de la commission d'interprétation de branche.

L'annonce par le président de la République et par son gouvernement ne répond en rien à l'urgence de la situation. La négociation paritaire doit reprendre toute sa place en toute liberté et en dehors de toutes contraintes budgétaires imposées. Au regard de cette situation, les organisations syndicales de salariés **FO**, CGT et CFTC, demandent sans attendre la réouverture immédiate de négociations et que le Syndicat Employeur des régies de Quartier se positionne clairement. Par conséquent, nous revendiquons :

— l'augmentation significative de la valeur du point (20 %)

— l'amélioration des grilles de classification en fonction de l'ancienneté et de la qualification,

— une prime exceptionnelle de fin d'année

— la généralisation obligatoire d'une prime transport. »

Suite à cette déclaration, qui sera insérée intégralement dans le compte rendu, les employeurs ont fait, comme à leur habitude, leur mea culpa en exprimant qu' eux aussi vivaient cette austérité, et qu'ils étaient dans l'incapacité de faire une proposition à la hauteur de nos attentes.

Le SERQ propose donc pour 2019, une **augmentation du point de 1 %**, ce qui fait passer sa valeur à **9.35 €** !!! Au lieu de 9.26 €… alors même que le SMIC augmente lui de 1.5 % et le fait passer à 10.03 € de l'heure au 1/01/19.

Pour **FO**, c'est inacceptable et intolérable, nous revendiquons une augmentation de 20 % de la valeur du point, ce qui est légitime au vu du décrochage des salaires face au coût de la vie. De plus, FO demande la réouverture des négociations sur les classifications ce qui pourrait garantir une réelle progression de carrière des salariés des régies de quartier et une réelle avancée salariale.

Le vrai « coup de pouce » attendu des organisations syndicales, vu la situation de crise que le pays traverse, ne sera donc pas pour 2019…

Par ailleurs, afin de montrer que le dialogue social existe et que la discussion prenne une meilleure tournure, le SERQ retient l'idée qu'une prime de transport pourrait faire l'objet d'une négociation pour 2019.

Malgré son insatisfaction par rapport à la très faible augmentation du point**, FO** compte bien ce saisir de cette opportunité de généralisation d'une prime de transport et donc mettre à l'ordre du jour des prochaines CPNN, cette revendication.

3. Avenant du fonds du paritarisme :

Le SERQ nous remet un nouveau document « à jour » des modifications apportées suite aux dernières CPNN, mais toujours pas en cohérence totale avec les demandes de l'intersyndicale.

En effet, les points de blocage sont la prise en charge des coûts de secrétariat que les OS ne souhaitent pas voir dépasser 4 % du fonds, ainsi que les frais de restauration, déplacements et nuitée qui ne doivent pas être imputés de façon individuelle à chaque partie.

Pour rappel, nous avons accepté le passage à 0.1 % de contribution de la masse salariale brute au lieu du 0.2 %, **FO** a réexpliqué que si tous les frais de restauration, déplacement et nuitée étaient imputés à chaque organisation, le restant serait dérisoire, il doit subsister un solde acceptable et raisonnable pour chacune des parties. Sinon, nous revenons sur notre proposition initiale et demandons que le fonds soit de 0.2 % de la MSB.

Le SERQ finalement, entend cette argumentation et propose de calculer le montant total des frais de chaque OS employeurs et salariés afin de pouvoir obtenir une idée du solde pour chacun. En fonction, ils reverront peut-être leur position !

FO maintient sa position de vouloir créer un fonds de paritarisme, mais pas à n'importe quel prix, ce fonds doit servir aux développements sur le terrain de notre action syndicale, il doit aussi pouvoir être en lien avec l'aide que l'on pourra fournir aux adhérents.

4. Avenant sur la convention de forfait jours sur l'année :

Le SERQ a remis un nouvel écrit.

FO et la CGT réaffirment qu'ils ne seront pas signataires, mais comme à l'habitude restent prêts à discuter pour améliorer et apporter des éléments complémentaires.

Mais finalement, la CFTC semble-t-il ne sera pas signataire non plus.

Nous constatons un échec de la négociation, en attendant l'avis définitif de la CFDT.

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine CPNN avant de clore le sujet définitivement.

5. Avenant sur la CPPNI :

Commission **P**aritaire **P**ermanente de **N**égociation et d'**I**nterprétation.

Le SERQ remet ce jour un nouvel avenant, qui fait apparaître les modifications demandées par l'intersyndicale lors de la réunion du 20 novembre 18.

Le SERQ a pris en compte les remarques soumises par **FO**, la CGT et la CFTC, mais il signale que la CFDT (absente aujourd'hui) souhaite participer instamment au débat.

Ce point est donc reporté à la prochaine CPNN.

Le SERQ rappelle l'importance de mettre en place une CPPNI, afin de valoriser la branche et montrer son activité.

6. Avenant CSE :

Ce point n'a pas été abordé ce jour, car le SERQ n'a pas remis de projet d'avenant comme demandé par l'intersyndicale lors des dernières CPNN.

FO regrette vivement ne pas avoir de projet aujourd'hui, et a rappelé tout de même l'importance de cet avenant afin de donner « une directive de branche aux employeurs » pour la mise en place des CSE au sein des Régies de quartiers. Ceci, toujours dans le souci, d'éviter les disparités entre les Régies et surtout de maintenir l'existant au niveau du droit du travail.

Prochaine CPNN : **vendredi 15 février 2019**

Paris, le 16 janvier 2019

La délégation FO : Stéphane REGENT, Isabelle TESSIER